



LEGAL AND POLICY FRAMEWORKS AFFECTING THE MANAGEMENT OF ANIMAL GENETIC RESOURCES - 2013 -

Country: France

SECTION 1: SUSTAINABLE USE, DEVELOPMENT AND CONSERVATION OF ANIMAL GENETIC RESOURCES

This section targets information on legislation and policies related specifically to the management of animal genetic resources, i.e. to:

- characterization, surveying and monitoring;
- sustainable use and development;
- conservation; and
- research and development related to animal genetic resources management.

It also includes issues related to patenting and access and benefit sharing. Instruments in these fields of action may or may not include specific provisions related to animal genetic resources or to relevant broader categories such as living organisms or genetic resources for food and agriculture.

1. Overall management of animal genetic resources

Note: In the policy field, this might include, for example, a national strategy and action plan for animal genetic resources.

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

Les dispositions législatives et réglementaires sont rassemblées dans le livre VI, titre V, chapitre III de la partie législative et la partie réglementaire, respectivement, du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Les ressources génétiques animales relèvent de

- l'article 93 de la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole et de l'ordonnance (qui a valeur de loi) n° 2006-1548 du 7 décembre 2006 relative à l'identification, au contrôle sanitaire des activités de reproduction, ainsi qu'à l'amélioration génétique des animaux

- des décrets pris pour leur application : décret n° 2006-1662 du 21 décembre 2006 relatif à l'identification et à l'amélioration génétique des animaux, décret n° 2007-716 du 4 mai 2007 relatif à l'amélioration génétique des animaux d'élevage et modifiant le code rural

- et les arrêtés d'application notamment relatifs aux instances consultatives (commission nationale d'amélioration génétique (CNAG), la commission générale et les comités spécifiques qui la composent), aux systèmes nationaux d'information génétique (SNIG), à la gestion des ressources zoogénétiques, aux instituts techniques nationaux, aux organismes de sélection (OS), aux établissements de l'élevage, à l'enregistrement et la certification de la parenté des ruminants et aux dispositions propres aux équidés, au service public d'enregistrement et de contrôle des performances des ruminants et aux dispositions propres aux équidés, à l'admission des ruminants et des porcins à la monte publique artificielle et à l'information génétique, à l'insémination animale, au service universel de la distribution et de la mise en place de la semence des ruminants.

Les mesures législatives et réglementaires sont conformes aux réglementations européennes correspondantes.

Des crédits en faveur de la génétique animale sont alloués à certains des organismes agréés dans le cadre de cette réglementation, pour appuyer financièrement la politique définie par les autorités françaises.

La CNAG est l'instance consultée par le ministre chargé de l'agriculture et peut faire toutes propositions sur l'ensemble des questions concernant les méthodes et moyens d'amélioration génétique du cheptel. C'est aussi un lieu de débat entre l'administration, la recherche (INRA), l'enseignement et les professionnels sur la sélection et la gestion des ressources zoogénétiques.

Impact on animal genetic resources management

La gestion des ressources zoogénétiques est prise en compte par la législation en vue de leur conservation durable. Les moyens nécessaires aux plans institutionnel, financier, scientifique et technique sont mis en œuvre.

Les ressources zoogénétiques sont prises en compte dans la stratégie nationale de la biodiversité.

Future needs

2. Integration of animal genetic resources management with the management of other genetic resources for food and agriculture (plant, forest or aquatic genetic resources)

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

La législation et la politique sur l'élevage et les ressources zoogénétiques s'appliquent également aux ressources génétiques aquatiques mais pas aux ressources phylogénétiques ou génétiques forestières. Cependant le ministère chargé de l'agriculture a une vision transversale des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Impact on animal genetic resources management

Les ressources génétiques aquatiques bénéficient des mêmes appuis que les autres ressources zoogénétiques : appui scientifique et technique, appui financier. Les ressources zoogénétiques, génétiques aquatiques, phylogénétiques et génétiques forestières bénéficient d'une approche commune notamment pour l'établissement des dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages.

Future needs

3. Surveying and monitoring of animal genetic resources

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

La base centrale des systèmes nationaux d'information génétique (ainsi que la base de données nationale d'identification), sous la responsabilité de l'Etat, permettent de connaître l'état des ressources zoogénétiques pour les espèces bovine, ovine, caprine, porcine, équine et asine.

Par leurs rôles respectifs définis dans la réglementation, les instituts techniques, les organismes de sélection, l'INRA, la cryobanque nationale, participent également au contrôle des ressources zoogénétiques et à l'état de la diversité génétique pour toutes les espèces domestiques.

La réglementation sur la gestion des ressources zoogénétiques définit le statut des races pour les ruminants et les porcins (races reconnues, races locales, races à petits effectifs, races menacées) et les équidés (races reconnues de chevaux de sang, de poneys, de chevaux de trait, et d'ânes).

Impact on animal genetic resources management

L'Etat et les partenaires pour la gestion des ressources zoogénétiques mettent en place les mesures adaptées en fonction du statut des races pour leur amélioration génétique et leur conservation durable.

Future needs

4. Official recognition of livestock breeds

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

Les conditions de reconnaissance des races sont prévues par la législation et la réglementation. Les listes des races reconnues sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture qui précise les ressources zoogénétiques présentant un intérêt pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel ou pour l'aménagement du territoire, après avis de la CNAG.

Impact on animal genetic resources management

Les races reconnues de ruminants, porcins et équidés sont fixées. Les listes précisent, pour les ruminants et porcins, les races locales et les races à petits effectifs. Les races à petits effectifs bénéficient de mesures d'appui financier spécifique en vue de leur conservation durable.

Future needs

La reconnaissance officielle des races de volailles et de lapins est en cours mais n'est pas encore finalisée. Les instituts techniques appuient les associations qui identifient et gèrent les races anciennes non encore reconnues, en vue de leur reconnaissance officielle quand les conditions précisées par la réglementation sont respectées et après avoir pris l'avis de la CNAG.

5. Animal breeding and genetic improvement strategies

Legislation Yes

Policy Yes

Details of the measure(s)

La reproduction et l'amélioration génétique des animaux d'élevage font l'objet du livre VI, titre V, chapitre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime (et des arrêtés pris pour son application), qui précise donc le cadre réglementaire de ces activités.

La réglementation précise :

- les conditions d'agrément et les missions des organismes de sélection notamment la définition des objectifs de sélection en veillant à la variabilité génétique et à l'adaptation aux particularités des territoires ou des filières ; l'orientation de la population animale ; la tenue des livres généalogiques ou registres zootechniques des races, populations animales sélectionnées ou hybrides ; définition des caractéristiques de la population et les critères d'appartenance à cette population ; certification de l'appartenance à la race pure ou à la population animale sélectionnée ; délivrance des documents relatifs à ses missions notamment les certificats généalogiques. Ils veillent à la cohérence des actions concourant à l'amélioration génétique de la race ou population animale. Les organismes de sélection sont composés des éleveurs sélectionneurs, des entreprises de sélection concernées par la ou les races pour laquelle l'organisme est agréé, et les utilisateurs des races (producteurs, organismes de gestion de produits sous signe d'origine et de qualité, distributeurs...). Des aménagements peuvent être apportés pour les races à petits effectifs.
- l'organisation des systèmes nationaux d'information génétique, dont la base centrale est placée sous la responsabilité de l'État, notamment les modalités de notification d'information et les droits d'accès des éleveurs et des opérateurs agréés ; la maîtrise d'œuvre de la base centrale est confiée à l'INRA / CTIG pour les ruminants et porcins et à l'établissement public "Institut français du cheval et de l'équitation" (IFCE) pour les équidés.
- la Cryobanque nationale, organisme créé par convention entre l'État et l'ensemble des partenaires intéressés, assure la cryoconservation du patrimoine zoogénétique national.
- l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) contribue à l'amélioration et à la gestion des ressources zoogénétiques par ses recherches dans les domaines de la connaissance des génomes, de la variabilité génétique des caractères et des méthodes de gestion des populations.
- l'Institut français du cheval et de l'équitation assure la promotion de l'élevage des équidés et des activités liées au cheval et notamment il veille à la conservation et à l'amélioration des races d'équidés et assure leur identification.
- les instituts techniques nationaux contribuent à l'amélioration et à la gestion des ressources génétiques de l'espèce ou des espèces relevant de leur compétence, notamment en apportant leur soutien technique aux organismes concourant à la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage.
- les établissements de l'élevage assurent l'identification et les missions d'enregistrement et de certification de la parenté des ruminants.
- l'IFCE procède à l'enregistrement de l'ascendance, des caractéristiques et performances zootechniques des équidés.
- des organismes agréés, désignés après appel public à concurrence, assurent le service public d'enregistrement et de contrôle des performances des ruminants en vue de l'évaluation de la valeur génétique des animaux, à tout éleveur en faisant la demande en tout point du territoire.
- les activités de collecte, de distribution et de mise en place de matériel de reproduction (monte publique artificielle) sont réglementées et un service universel a été institué pour les ruminants afin de contribuer à l'aménagement du territoire et de préserver la diversité génétique.
- l'évaluation de la valeur génétique est assurée par l'INRA et diffusée par les instituts techniques.
- une organisation interprofessionnelle nationale de l'amélioration génétique des ruminants a été reconnue. Elle contribue à l'organisation du progrès génétique et sa diffusion, à la définition et méthodes d'enregistrement et de contrôle de l'ascendance et de la filiation des animaux, à l'enregistrement et au contrôle des performances, et à la gestion et la maintenance des systèmes nationaux d'information génétique.

Impact on animal genetic resources management

L'organisation collective du dispositif permet aux différents organismes d'assurer leurs missions notamment pour l'amélioration génétique des animaux, la gestion de la diversité génétique et la conservation durable des ressources génétiques. L'implication de la recherche et des instituts techniques permet d'adapter en permanence les schémas de sélection aux nouvelles méthodes et aux nouveaux outils disponibles pour réaliser les objectifs d'amélioration et de gestion des ressources. L'axe racial du service universel d'insémination animale contribue au maintien des races de ruminants dans les territoires auxquels elles sont liées, y compris dans les territoires défavorisés par des handicaps naturels et par de faibles densités de bétail.

Future needs

Do these measures address:

5.1 Animal identification and recording

Note: Sections 2 and 3 include questions on traceability and on animal identification as it relates to animal health. If relevant, please use cross-references to indicate that a given law or policy affects more than one field of action.

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

L'identification des animaux relève du livre II, titre Ier, chapitre II, section 2 de la partie législative et de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime.
La mise en œuvre des règles d'identification est assurée par les établissements de l'élevage pour les ruminants et porcins, et par l'IFCE pour les équidés.

Impact on animal genetic resources management

La mise en œuvre efficace de l'identification des animaux permet d'établir les généalogies et d'enregistrer les performances zootechniques des animaux en vue de l'évaluation de la valeur génétique des reproducteurs. L'identification des animaux est à la base de l'amélioration génétique animale et du contrôle des ressources zoogénétiques.

Future needs

5.2 The establishment and operation of breeders' associations

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

Les organismes de sélection sont agréés dans les conditions prévues par la réglementation européenne relative aux organisations d'éleveurs tenant des livres généalogiques. Les missions et conditions d'agrément sont définies dans les articles L. 653-3 (partie législative), et D. 653-30 à R. 653-41 (livre VI, titre V, chapitre III, section IV, sous-section 4 de la partie réglementaire) du code rural et de la pêche maritime, et les arrêtés d'application (arrêté du 28 décembre 2006 relatif aux organismes de sélection de animaux d'élevage des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, arrêté du 22 octobre 2007 relatif à l'agrément des organismes de sélection des ruminants et des porcins, arrêtés portant agrément d'associations relatives à des races d'équidés).

Impact on animal genetic resources management

Les organismes de sélection définissent les objectifs de sélection des races pour lesquelles ils sont agréés en veillant à la variabilité génétique et à l'adaptation aux territoires et aux filières, assurent la tenue des livres généalogiques, et veillent à la cohérence des actions concourant à l'amélioration génétique des races. Les organismes de sélection participent donc à la gestion des ressources zoogénétiques en assurant leur avenir économique. Les organismes de sélection bénéficient de soutien financier des pouvoirs publics.

Future needs

Des organismes de sélection sont agréés pour les espèces bovine, ovine, caprine, porcine, équine et asine mais pas pour les autres espèces (volailles, lapins notamment).

6. Use of reproductive biotechnologies (excluding zoosanitary issues)

Note: Zoosanitary issues are covered in Section 3.

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

Les articles R. 653-75 à R. 653-96 du code rural et de la pêche maritime réglementent la monte publique et privée et la traçabilité du matériel génétique de reproduction et l'insémination animale. Les normes applicables au choix et à l'utilisation des animaux reproducteurs mâles pouvant être employés en monte publique (la race du reproducteur, son origine, sa qualité zootechnique et celle de ses ascendants et éventuellement descendants, en fonction de l'espèce et de la catégorie de monte) sont fixées par des arrêtés. Les méthodes d'identification du matériel génétique de reproduction (semence et embryons), les modalités d'évaluation de la valeur génétique des reproducteurs et les informations relatives aux reproducteurs devant être communiquées au public sont également fixées par arrêté. La réglementation prévoit la possibilité de dérogation pour certaines de ces normes dans des cas particuliers (amélioration des performances zootechniques ou conservation des races) dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, après avis de la CNAG.

Les reproducteurs sont déclarés auprès des instituts techniques.

L'activité des entreprises de mise en place de semence, des centres de collecte de sperme, des centres de stockage de sperme, des dépôts de semence, des techniciens d'insémination est strictement encadrée par la réglementation et soumise à déclaration auprès des instituts techniques.

L'insémination animale est largement utilisée et réglementée.

La transplantation embryonnaire est également encadrée par la réglementation mais moins utilisée.

La ponction d'ovocytes associée à la fécondation in vitro (OPU-FIV) est mise en œuvre en sélection des bovins.

L'utilisation de la semence sexée a débuté récemment en génétique bovine et elle augmente rapidement, surtout associée à l'évaluation génétique génomique des femelles. Elle est surtout limitée par des contraintes techniques qui entraînent un faible rendement.

Les techniques de biopsies sur l'embryon s'améliorent et permettent aux entreprises de sélection bovine de procéder au génotypage génomique pour l'évaluation génétique de l'embryon.
Chez les ruminants, le clonage est utilisé pour des fins de recherche uniquement.
En raison des règles d'inscription dans un stud book en France (certificat de saillie exigé) qui prévoient l'interdiction du clonage en tant que technique de reproduction, il n'y a pas de clone d'équidé produit en France et inscrit dans un livre.
La transgénèse n'est pas utilisée actuellement en élevage pour l'alimentation et l'agriculture.

Impact on animal genetic resources management

L'insémination permet la diffusion du progrès génétique par la voie mâle depuis plusieurs dizaines d'années. Les progrès accomplis sur d'autres biotechnologies (sexage de la semence, évaluation génétique par la génomique) permettent maintenant d'augmenter la pression de sélection sur la voie femelle. Les entreprises de sélection doivent de mieux en mieux prendre en compte la variabilité génétique. Ils disposent de moyens de calcul pour cela.

Future needs

De nombreuses recherches sont menées dans ce domaine (qualité de la congélation de la semence, biopsie d'embryons, méthodes alternatives aux traitements hormonaux pour la synchronisation de l'œstrus chez les ovins...).

7. Genetic modification of animals used for food and agriculture

Legislation Policy

Details of the measure(s)

L'utilisation des techniques de modification génétique des animaux pour l'alimentation et l'agriculture n'est pas envisagée. Cette technique n'est utilisée que pour la production de molécules pour la production de médicaments de médecine humaine.

Impact on animal genetic resources management

Pas d'impact

Future needs

8. Suitability of imported genetic material for use in local production environments

Note: For example, rules requiring a "genetic assessment" before genetic material can be introduced.

Legislation Policy

Details of the measure(s)

Le matériel génétique importé d'un autre pays de l'UE doit respecter la réglementation communautaire. Le matériel génétique importé de pays tiers doit respecter les conditions de généalogie et zootechniques (évaluation génétique) définies aux articles D. 653-106 à D. 653-113 du code rural et de la pêche maritime.

Impact on animal genetic resources management

Les importations concernent essentiellement les races internationales, transfrontalières ou dont le berceau de race est situé dans un autre pays. Il n'y a pas d'impact sur les races locales.

Future needs

9. Conservation programmes for animal genetic resources

Legislation Policy

Details of the measure(s)

L'article 93 de la loi d'orientation agricole de 2006 précise au V. 1° que le Gouvernement prend les dispositions nécessaires pour simplifier et adapter l'organisation de l'élevage et le dispositif collectif d'amélioration génétique du cheptel afin de garantir aux éleveurs l'accès à un service de qualité sur les plans zootechnique et sanitaire sur tout le territoire et de préserver la diversité des ressources zoogénétiques en faisant un effort spécifique pour les races locales, en particulier dans les zones de montagne. La gestion des ressources zoogénétiques constitue une des missions des organismes de sélection, des instituts techniques et de l'INRA.

L'état a désigné la Cryobanque nationale pour la cryoconservation du patrimoine zoogénétique (article D. 653-11 du code rural et de la pêche maritime).

Les éleveurs de races à petits effectifs éligibles reçoivent des soutiens directs dans le cadre des mesures agroenvironnementales du 2e pilier de la PAC (Programme races menacées - PRM) conformément au règlement (CE) 1974/2006 de la Commission.

Impact on animal genetic resources management

Les instituts techniques encadrent les programmes de conservation des races à petits effectifs, avec l'appui de l'INRA quand

nécessaire. Les programmes de conservation in vivo et ex situ sont conçus de façon complémentaire.

Future needs

Do these measures include provisions specifically related to:

9.1 In vivo conservation

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

Voir ci-dessus.

Impact on animal genetic resources management

Future needs

9.2 Cryoconservation

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

Cryobanque nationale, projet CRB-Anim (réseau des centres de ressources biologiques des animaux domestiques) sur financement "investissements d'avenir".

Impact on animal genetic resources management

Le patrimoine zoogénétique est cryoconservé selon une méthodologie qui permet de conserver les races à petits effectifs, les ressources des grandes races et les individus atypiques présentant des caractéristiques particulières dans ces races. La recherche sur les ressources zoogénétiques à partir du matériel génétique cryoconservé est encouragée.

Future needs

10. Research and development related to animal genetic resources management

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

L'INRA, le Cirad, l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, certaines universités et les instituts techniques nationaux contribuent à la gestion des ressources zoogénétiques par leurs programmes de recherche et de développement. La commission interspécifique de la CNAG examine les besoins en recherche développement et émet éventuellement des avis sur les programmes en cours et sur les orientations à donner aux futurs programmes de recherche et développement.

Impact on animal genetic resources management

Les ressources zoogénétiques font l'objet de recherches pour leur caractérisation et pour leur valorisation technique et économique au sein des territoires.

Future needs

11. Patenting

Legislation

No

If legislation is place or under development, does/will it include provisions (including exemptions) specifically targeting:

Animal genetic resources for food and agriculture

Living organisms in general

Details of the measure(s)

Impact on animal genetic resources management

Future needs

12. Access and benefit sharing arrangements

Note: The Secretariat of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture, on 8 August 2013, invited countries to report on the conditions under which genetic resources for food and agriculture are exchanged and used (Circular State Letter C/ NRD-5). Please coordinate responses within your country.

Legislation

Under development

Policy

Under development

If instruments are in place or under development, do/will they include provisions (including exemptions) specifically targeting:

Animal genetic resources for food and agriculture

Yes

Genetic resources for food and agriculture in general

Yes

Details of the measure(s)

Le projet de la loi nationale sur la biodiversité prévoit des dispositions pour l'accès et le partage des avantages relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les ressources zoogénétiques. Les mesures relatives au contrôle de conformité sont l'application des mesures actuellement en cours de discussion du projet de règlement du Parlement européen et du Conseil pour la mise en oeuvre du Protocole de Nagoya.

Impact on animal genetic resources management

En cours d'étude

Future needs

SECTION 2: MARKETING AND CONSUMER INFORMATION AND PROTECTION

This section targets information on legislation and policies addressing the marketing of animal products, including those addressing:

- the production and marketing of organic products;
- the production and marketing of products sold under protected designations of origin or similar labels;
- production and marketing of products sold under labels indicating adherence to animal-welfare-related standards; and
- food safety.

While some policies and legislation in these fields of action may include specific references to animal genetic resources, it is likely that many will not. The latter may, nonetheless, have indirect effects on animal genetic resources and their management. Consumer demand for animal products often has a major influence on the use and development of animal genetic resources. A lack of demand may place a breed at risk of extinction. Marketing initiatives for breed-specific products, or products from production systems in which locally adapted breeds are kept, can provide a means of promoting the use of at-risk breeds and reducing the risk that they will become extinct. Legislation and policies that facilitate initiatives of this kind can have a positive effect in terms of the maintenance of animal genetic diversity. Conversely, legislation and policies that inhibit the marketing of particular types of products, or products from particular locations or production systems, may inhibit the use of animal genetic resources associated with these products, locations or production systems.

1. Marketing of animal products in general

Note: This question refers to measures that are not specifically focused on market subsectors such as organic products or products with designated labels of origin.

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

La valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la pêche fait l'objet du titre IV du livre VI du code rural et de la pêche maritime. Il prévoit notamment les modes de valorisation comme les signes d'identification de la qualité et de l'origine (label rouge, appellation d'origine, indication géographique et spécialité traditionnelle garantie, mention "agriculture biologique"), les mentions valorisantes (dénomination "montagne", qualificatif "fermier" ou mention "produit de la ferme" ou "produit à la ferme", "produits pays" dans les départements d'outre-mer, mention "issus d'une exploitation de haute valeur environnementale) ou la démarche de certification des produits.

Les organismes de gestion de certains de ces signes d'identification de la qualité et de l'origine sont membres des organismes de sélection (ruminants - porcins) afin de participer à la définition des objectifs de sélection et à l'orientation générale des races. Ces modes de valorisation sont en conformité avec la réglementation européenne.

Impact on animal genetic resources management

Ces modes de valorisation ont un impact positif sur les ressources zoogénétiques en permettant aux éleveurs de maintenir dans leurs territoires des races locales et / ou à petits effectifs, parfois peu productives ou à croissance lente, et souvent en zones peu

favorables à la production intensive ; et réciproquement, les ressources zoogénétiques ont un impact positif sur la valorisation des produits et sur le lien des produits avec les territoires.

L'adhésion des organismes de gestion des signes d'identification de la qualité et de l'origine aux organismes de sélection (ruminants - porcins) a un impact direct sur la gestion des ressources zoogénétiques, car ils participent au développement et à l'orientation des races concernées.

Future needs

2. Production and marketing of organic products

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

cf. ci-dessus : mention "agriculture biologique" ;
une mesure spécifique de soutien a été mise en place avec une aide à la production de veaux sous la mère issus de l'agriculture biologique dans le cadre du 1er pilier de la PAC.

Impact on animal genetic resources management

Les ressources zoogénétiques s'insèrent dans ce mode de valorisation des produits et en bénéficient éventuellement si cette valorisation permet de maintenir les effectifs de certaines races mais d'une manière générale il n'y a pas d'impact particulier sur la gestion des ressources génétiques à l'exception de la mesure mentionnée ci-dessus pour les veaux sous la mère issus de l'agriculture biologique.

Future needs

3. Production and marketing of products sold under protected designations of origin or similar labels

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

cf. 1. : appellation d'origine, indication géographique, dénomination "montagne", "produits pays".

Impact on animal genetic resources management

Ces mentions tirent parti du lien entre les ressources zoogénétiques et leurs territoires, notamment pour les races locales, ce qui a un impact positif en retour sur le maintien et le développement de ces races.

Future needs

4. Production and marketing of products sold under labels indicating adherence to particular animal welfare-related standards

Note: For example, rules relating to the marketing of products as "free range" or under similar designations. Basic animal welfare legislation (i.e. not specifically related to marketing) is covered in Section 3.

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

L'agriculture biologique a pour objectif, outre le respect de l'environnement, le bien-être animal.
Les produits fermiers, des produits sous label rouge, mettent fréquemment en avant la prise en compte du bien-être animal dans le mode de production, comme l'élevage en plein air.

Impact on animal genetic resources management

Ces mentions ont un impact positif car elles permettent au consommateur d'orienter ses choix vers des produits issus de races moins productives mais adaptées à leur environnement dans le cas de l'élevage en plein air, telles que les races locales.

Future needs

5. Safety of food products from animals

Note: If relevant, include measures related to the marketing of products derived from genetically modified organisms.

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

Application de la réglementation de l'Union européenne en la matière (Paquet Hygiène, règlements (CE) n°178/2002, n°

852/2004 et n°853/2004, n°882/2004, n°854/2004 et n°183/2005) ; articles L. 232-1 et L. 232-2, R. 231-4 à R. 232-1 du Code rural et de la pêche maritime : traçabilité, conditions d'hygiène applicables aux animaux, aux produits d'origine animale, aux denrées alimentaires en contenant et aux aliments pour animaux d'origine animale ou contenant des produits d'origine animale, Conditions d'hygiène applicables à l'approvisionnement direct du consommateur final ou du commerce de détail fournissant directement le consommateur final en petites quantités de produits primaires d'origine animale, ou à l'approvisionnement direct du commerce de détail fournissant le consommateur final en petites quantités de gibier sauvage ou de viande de gibier sauvage, dispositions particulières aux produits de la mer et d'eau douce, transport de denrées alimentaires

Impact on animal genetic resources management

Ces mesures n'ont pas d'impact spécifique sur les ressources zoogénétiques.

Future needs

6. Traceability of animal-origin products

Note: Sections 1 and 3 include questions on animal identification as it relates to breeding and to animal health. If relevant, please use cross-references to indicate that a given law or policy affects more than one field of action.

Legislation Yes

Policy Yes

Details of the measure(s)

cf. ci-dessus. Paquet Hygiène : art. 18 du règlement (CE) n°178/2002 et règlement (UE) n°931/2011.

Impact on animal genetic resources management

Il n'y a pas d'impact spécifique sur les ressources zoogénétiques.

Future needs

SECTION 3: ANIMAL HEALTH AND WELFARE

This section targets information on legislation and policies addressing animal health and animal welfare. While some policies and legislation in these fields may include specific references to animal genetic resources, it is likely that many will not. The latter may, nonetheless, have indirect effects on animal genetic resources and their management. Animal genetic resources and their management can be affected both by the direct effects of animal diseases and by the effects of measures taken to control animal diseases. For example, a disease epidemic may threaten the existence of at-risk breeds, particularly if their populations are concentrated geographically. Animal diseases, as influenced by the presence or absence of effective animal health services, can also influence the type of animal genetic resources that can be kept in particular locations, influence breeding objectives and/or affect the economic sustainability of livestock-keeping livelihoods. Compulsory culling measures used to control disease epidemics may pose a threat to geographically concentrated breed populations. Legal restrictions on the import of genetic material because of zoosanitary reasons may affect breeders' access to genetic resources. Legal restrictions on livestock movements, restrictions on particular husbandry practices, or onerous requirements for animal health-related actions on the part of livestock keepers (or in the food processing and marketing chain), may inhibit the keeping of animal genetic resources associated with the production systems targeted. Zoosanitary legislation related to the use of semen, embryos and other genetic materials may have implications for cryoconservation programmes. Legal and policy frameworks related to animal welfare might promote or inhibit the keeping of animals in particular production systems or the use of animals to provide specific products or services. In turn, these developments might promote or inhibit the continued use of the animal genetic resources associated with the respective production systems, products or services.

1. Delivery of animal health services and control of animal diseases

Legislation Yes

Policy Yes

Details of the measure(s)

Le titre deuxième du livre II du code rural et de la pêche maritime prévoit les mesures de prévention, surveillance et lutte contre les dangers zoonosaires, y compris le contrôle sanitaire des activités de reproduction animale dans son chapitre II. Dispositions particulières pour les ressources zoogénétiques : l'article R. 222-12 du code rural et de la pêche maritime prévoit que les activités de stockage de matériel de reproduction pour le compte de la cryobanque nationale font l'objet d'un agrément en qualité de centre de stockage de semence subordonné au respect de conditions particulières fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour tenir compte de la diversité des matériels de reproduction déposés, de leur caractère patrimonial et des finalités de leur conservation.

Impact on animal genetic resources management

Le contrôle des maladies animales a le même impact sur tous les animaux quelle que soit leur valeur en tant que ressource

zoogénétique.

Future needs

Do these measures include provisions specifically related to:

1.1 Animal identification

Note: Sections 1 and 2 include questions on animal identification as it relates to breeding and on traceability. If relevant, please use cross-references to indicate that a given law or policy affects more than one field of action.

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

L'identification des animaux fait l'objet des articles L. 212-6 à L. 212-14 et D. 212-13 à D. 212-77.

Impact on animal genetic resources management

Les règles d'identification s'appliquent à tous les animaux sans distinction. L'identification a un impact positif sur la traçabilité et la fiabilité de la gestion des ressources zoogénétiques.

Future needs

1.2 Control of the import of animal genetic resources (live breeding animals and/or germplasm) for zoosanitary reasons

Legislation

Details of the measure(s)

La législation et la réglementation sanitaires relatives aux échanges intracommunautaires et aux importations de ressources génétiques animales ainsi qu'aux exportations sont conformes à la réglementation européenne en la matière.
Articles D. 236-1 à D. 236-14.

Impact on animal genetic resources management

Les contrôles à l'importation sont une garantie pour les ressources zoogénétiques nationales.

Future needs

1.3 Control of the export of animal genetic resources (live breeding animals and/or germplasm) for zoosanitary reasons

Legislation

Details of the measure(s)

cf. ci-dessus. Les restrictions à l'exportation vers des pays hors Union européenne dépend de ces pays.

Impact on animal genetic resources management

Les restrictions imposées peuvent limiter les exportations de ressources génétiques animales.

Future needs

1.4 Zoosanitary rules related to the use of reproductive technologies

Legislation

Details of the measure(s)

Articles L. 222-1 et R. 222-1 à R. 222-12 sur le contrôle sanitaire des activités de reproduction animale : agréments sanitaires des établissements, équipes et vétérinaires responsables ; règles spécifiques à la reproduction des espèces bovine, ovine, caprine et porcine ; monte publique naturelle ; monte publique artificielle ; activités relatives à la reproduction des équidés ; dispositions relatives à la cryobanque nationale.

Impact on animal genetic resources management

Toutes les ressources zoogénétiques sont soumises à la réglementation, à l'exception des dispositions prévues pour la cryobanque nationale.

Future needs

L'arrêté fixant les conditions particulières d'agrément de la cryobanque nationale en qualité de centre de stockage de semence n'a pas été pris.

1.5 Control of livestock movements (within the country) for zoosanitary reasons

Legislation

Details of the measure(s)

Les règles relatives aux mouvements des animaux en général sont prévues dans la réglementation relative à l'identification des animaux. Les mesures relatives aux maladies des animaux prévoient des restrictions aux mouvements des animaux en fonction du danger présenté par les maladies qui atteignent les élevages le cas échéant.

Impact on animal genetic resources management

Les restrictions de mouvements peuvent avoir un impact sur la diversité génétique si elles limitent les mouvements des animaux et du matériel génétique pour la reproduction.

Future needs

1.6 Restrictions or compulsory actions related to husbandry practices (for zoosanitary reasons)

Legislation

Details of the measure(s)

Les restrictions éventuelles sont liées au respect des mesures relatives aux activités de reproduction animale (voir 1.4) et aux restrictions de mouvement des animaux en cas d'épizootie (voir 1.5).

Impact on animal genetic resources management

Impact identique pour toutes les ressources zoogénétiques.

Future needs

1.7 Compulsory culling in the event of outbreaks of specific diseases

Legislation

If legislation is in place or under development, does/will it include provisions to protect at-risk animal genetic resources from the effects of culling programmes?

Details of the measure(s)

Impact on animal genetic resources management

Future needs

2. Animal welfare

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

La protection des animaux fait l'objet des articles L. 214-1 à L.215-13 et R. 214-1 à R. 215-15 relatifs à l'élevage, au parcage, à la garde, au transit, au transport, aux lieux de vente, d'hébergement et de stationnement d'animaux, aux carnivores domestiques, à l'abattage, aux spectacles et jeux et à l'expérimentation animale.

Impact on animal genetic resources management

Pas d'impact spécifique pour les ressources zoogénétiques.

Future needs

SECTION 4: AGRICULTURE, LAND USE AND NATURAL RESOURCES MANAGEMENT

This section targets information on legislation and policies that address the overall management of the production systems, ecosystems and environments within which animal genetic resources are used and developed. The questions address the following main topics:

- general frameworks or strategies for rural development;
- agriculture, land use and natural resources management;
- management of biodiversity;
- other aspects of environmental protection;
- overall livestock-sector development;
- management of rangelands and other grazing lands;
- establishment of livestock farms or holdings
- establishment and operation of civil society organizations in the livestock sector
- participation of livestock keepers in decision-making in livestock-sector development; and
- prevention, preparedness and response to natural or human-induced disasters

While some policies and legislation in these fields may include specific references to animal genetic resources, it is likely that many will not. The latter may, nonetheless, have indirect effects on animal genetic resources and their management. For example, policies and legislation that promote or constrain the keeping of livestock in particular production systems, for particular purposes or in particular geographical areas may promote or discourage the use of the animal genetic resources associated with these systems/uses/locations (hence possibly affecting their risk status), lead to the establishment of breeding objectives targeting the development of animals suitable for the favoured systems/uses/locations or lead to the import of genetic resources suitable for these systems/uses/locations.

1. General framework or strategy for sustainable agriculture, land use and natural-resources management

Note: This question relates to broad strategic-level instruments such as national agricultural or rural development policies, strategies or laws. Instruments related to specific aspects of agricultural and rural development should be described under other questions as and where relevant.

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

2e pilier de la politique agricole commune, programme national de développement agricole et rural.

Impact on animal genetic resources management

Impact de la PAC qui oriente l'utilisation des espaces et peut favoriser l'élevage et les zones à handicap naturel liées à des races locales et à petits effectifs.

Future needs

2. Management of biodiversity

Note: Please use this question to provide information on the general framework for managing all aspects of the country's biodiversity (e.g. instruments related to the designation and management of protected areas). Include, for example, information on whether animal genetic resources issues are included in your country's National Biodiversity Strategy and Action Plan and on any provisions addressing potential conflicts, or perceived conflicts, between the management of animal genetic resources and the management of other elements of biodiversity. Specific animal genetic-resources-related instruments (e.g National Strategy and Action Plans for Animal Genetic Resources) should be reported in Section 1 (Question 1).

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) déclinée en agriculture, observatoire national de la biodiversité (ONB), observatoire agricole de la biodiversité qui mobilise 400 agriculteurs sur 4 protocoles d'observation de la biodiversité dans les parcelles.

Impact on animal genetic resources management

Prise en compte des ressources zoogénétiques dans la gestion de la biodiversité.

Future needs

3. Environmental protection

Note: Instruments specifically targeting the management of biodiversity are covered under Question 2. Please use this question to provide information on instruments addressing other environmental issues (e.g. addressing pollution of land and water, deforestation, climate change, water use or flood protection). If an instrument addresses both biodiversity and other aspects of environmental protection, please indicate this using a cross-reference to your answer to Question 2.

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

Programme national d'adaptation au changement climatique (PNACC), plan "écophyto" (diminution des produits phytosanitaires en élevage), plan "écoantibio" (diminution de l'emploi d'antibiotiques en élevage), loi de 2006 sur l'eau et directive cadre sur l'eau n° 2000-60 (gestion équilibrée des prélèvements et de l'offre en eau), mesure agro-environnementale API du 2e pilier de la PAC (conservation de la biodiversité génétique - prise en compte des auxiliaires, pollinisateurs et plantes messicoles).

Impact on animal genetic resources management

Le PNACC a pour objectif l'adaptation au changement climatique, y compris pour les ressources zoogénétiques. Le PNACC et la législation sur l'eau ont un impact sur les ressources alimentaires des animaux domestiques, comme par exemple une moindre disponibilité en maïs fourrager et l'augmentation de l'herbe dans la ration dans les zones où les prélèvements en eau pour la culture irriguée du maïs sont diminuées. Ces changements dans la ration ont un impact sur les ressources zoogénétiques : ils peuvent favoriser des races valorisant mieux des rations à base d'herbe, ou amener des sélectionneurs à orienter des races valorisant actuellement des rations à base de maïs vers une meilleure valorisation de rations avec moins de maïs. Le plan "écoantibio" amène les sélectionneurs et entreprises de sélection à renforcer la prise en compte des caractères de rusticité et de résistance aux maladies et à gérer les ressources zoogénétiques en conséquence. La mesure agro-environnementale API a un impact favorable sur les abeilles.

Future needs

4. Overall development of the livestock sector

Note: This question relates to broad strategic-level instruments addressing the livestock sector as a whole, such as national livestock development strategies or laws. Instruments related to specific aspects of livestock development should be described under other questions as and where relevant.

Legislation

Policy

If provisions are in place or under development do/will they include:

Particular provisions aimed at supporting livestock keeping in harsh production environments

Note: Please consider direct and indirect forms of support (e.g. grants or subsidies, favourable access to credit or livestock services, facilitation of market access).

Legislation

Policy

Particular provisions aimed at supporting large-scale, high external input or export-oriented production systems or supporting management practices associated with such systems

Note: Please consider direct and indirect forms of support (e.g. grants or subsidies, subsidized inputs, favourable access to credit or livestock services, support for infrastructure development or mechanization).

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

Politique agricole commune.

Impact on animal genetic resources management

Impact direct sur l'élevage des ruminants.

Future needs

5. Management of and access to rangelands or other grazing lands

Legislation

Policy

Details of the measure(s)

Verdissement de la politique agricole commune : maintien des prairies permanentes et mesures de développement rural qui prévoient de soutenir les systèmes herbagers.

Impact on animal genetic resources management

Impact favorable au maintien des ressources zoogénétiques adaptées.

Future needs

6. Establishment of livestock farms or holdings

Note: This question relates to planning rules related to the size, location, ownership, registration, etc. of livestock farms or holdings.

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

Le code rural et de la pêche maritime traite de l'aménagement et de l'équipement de l'espace rural dans son livre 1er, de l'exploitation agricole dans son livre III et des baux ruraux dans son livre IV.

Impact on animal genetic resources management

De nombreuses dispositions de ces livres ont un impact direct sur l'installation des fermes d'élevage et des éleveurs. Elles peuvent donc avoir un impact direct sur les ressources zoogénétiques.

Future needs

7. Establishment and operation of civil society organizations in the livestock sector

Note: Instruments specifically related to organizations focused on breeding (genetic improvement) activities are covered in Section 1 (Question 5.2). Please use the present question to provide information on instruments of a more general nature (e.g. related to the operation of cooperative societies or community organizations).

Legislation

No

Policy

No

Details of the measure(s)

Impact on animal genetic resources management

Future needs

8. Participation of livestock keepers in decision-making related to the development of the livestock sector

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

Participation des représentants des éleveurs dans le cadre des comités et conseils spécialisés de FranceAgriMer (établissement national des produits de l'agriculture et de la mer qui favorise la concertation au sein des filières agricoles et de la forêt, assure le suivi et l'organisation des marchés agricoles et gère les aides publiques nationales et communautaires pour l'agriculture et la forêt) et du conseil d'administration de l'ODEADOM (établissement public chargé d'œuvrer au développement durable de l'économie agricole des collectivités françaises d'outre-mer, en étroite concertation avec les professionnels)

Impact on animal genetic resources management

Impact favorable : prise en compte des ressources zoogénétiques dans les aides publiques au développement de l'agriculture.

Future needs

9. Prevention, preparedness and response to natural or human-induced disasters

Legislation

Yes

Policy

Yes

If instruments are place or under development, do/will they include any provisions specifically targeting:

Animal genetic resources

Note: For example, measures targeting the protection of at-risk breeds.

Legislation

No

Policy

No

Livestock in general

Legislation

Yes

Policy

Yes

Details of the measure(s)

Indemnisation des pertes matérielles notamment la mortalité du cheptel due aux aléas climatiques à l'extérieur des bâtiments (les pertes à l'intérieur des bâtiments d'élevage sont indemnisées par les assurances) : articles L.361-5 et D. 361-1 à D. 362-42 en particulier les articles D. 361-27 et D. 361-30.
Fonds de mutualisation en cas de perte économique due à des alinéas sanitaires, phytosanitaires et des incidents environnementaux : L. 361-3 et R. 361-50.

Impact on animal genetic resources management

Pas d'impact.

Future needs

SECTION 5: ADDITIONAL INFORMATION

Please provide information on any aspects of your country's legal and policy framework that affect animal genetic resources and their management but are not covered by any of the questions above.

Submit by e-mail